

DOSSIER DE PRESSE

LA RÉGION GUADELOUPE S'ENGAGE À HAUTEUR DE 30M€ SUR LE PLAN D'URGENCE



**L'eau: Nécessaire à la vie - Enjeu de développement
économique et de rééquilibrage du territoire**



« Sur ces 71 millions, je vous annonce que La Région Guadeloupe est disposée à le soutenir à hauteur de 30 millions. J'attends que les autres partenaires, le Département, les EPCI et l'Etat se positionnent. »

Ary Chalus

Allocution introductive du Président de Région

CONTEXTE

J'ai bien pris note de votre déclaration solennelle au travers de votre conférence des présidents des Communautés d'Agglomération et de Communes, qui propose un plan biannuel d'actions prioritaires sur l'eau potable de 71 M€ pour résoudre les tours d'eau et d'un plan plus global d'investissements sur l'eau et l'assainissement de 600 M€.

J'ai aussi entendu la déclaration des maires de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant qui fait de la structure unique pour la gestion de l'eau un élément indispensable de la réussite du plan.

Par ailleurs, je vous rappelle que le conseil départemental et le conseil régional se sont engagés dans la maîtrise d'ouvrage de travaux prioritaires pour l'eau potable. Et nous souhaitons, avec votre accord, encore aller plus loin dans ce domaine.

Enfin, vous vous êtes engagés dans la démarche du Plan EAU-DOM et des contrats de progrès qui en découlent. Ces contrats, quand ils seront signés, fixent les actions pour permettre de rétablir les capacités administratives, techniques et financières de vos structures, afin de rétablir un service public de l'eau répondant aux attentes de la population.

PROPOSITIONS

Partant du constat de vos difficultés financières actuelles limitant considérablement vos capacités à porter des investissements, je vous propose que la maîtrise d'ouvrage des travaux prioritaires, que vous avez définis, soit portée par la Région et le Département.

Un travail préalable de priorisation est toutefois nécessaire afin d'en définir le meilleur phasage et d'assurer que ce programme de travaux soit partagé par tous. Pour cela, je vous propose que nous réactivions le groupe EAU de la CTAP.

Pour mémoire, ce groupe est composé des EPCI, du Département, de l'Etat, de la Région. Il aura ainsi pour mission Avec si nécessaire d'autres expertises externes :

- De mener une expertise des travaux proposés (71M€) afin d'en arrêter la programmation
- De suivre l'avancement du programme de travaux

Il apparaît important de rappeler les critères que nous devons partager tous ensemble pour la définition des travaux, à savoir :

- Respect de l'équité territoriale, afin que les travaux puissent bénéficier au maximum d'usagers ;
- Travaux ayant le meilleur rapport coût/bénéfice ;
- Pas de travaux ayant un impact négatif sur une autre structure ;
- Travaux en adéquation avec les objectifs du plan Eau-DOM.

On peut imaginer que dans un délai de 1 mois, la programmation soit arrêtée par ce groupe Eau.

Pour ce qui est du financement de ces travaux, je m'engage à mener avec l'Etat les discussions en vue d'obtenir les fonds nécessaires.

Sur ces 71 millions je vous annonce que La Région Guadeloupe est disposée à le soutenir à hauteur de 30 millions. J'attends que les autres partenaires, le Département, les EPCI et l'Etat se positionnent.

30 millions d'euros

seront investis par la Région Guadeloupe dans le plan d'urgence

En complément, il me paraît important d'insister sur la nécessité que, bien que nous assumions la maîtrise d'ouvrage des travaux, vous restiez largement impliqués dans le déroulement des opérations (à la fois dans la conception et dans le suivi des travaux). Car après, ce seront vos ouvrages que vous devrez exploiter et entretenir.

Enfin, afin que cette programmation soit partagée par tous, on peut envisager d'en faire une présentation au sein du Comité de l'Eau et de la Biodiversité, où tous les acteurs de l'eau sont représentés et notamment les usagers.

Le temps du déploiement de ces travaux prioritaires, que vous avez commencé à identifier et qui sera arrêté par le groupe Eau, pourra être utilisé pour mettre en chantier à une autre structure de portage mutualisée des investissements pour la suite.

Il me revient de vous rappeler que cet effort que nous faisons a pour objectif de vous permettre de concentrer vos actions dans la mise en œuvre des contrats de progrès. Et c'en est même une condition sine qua non. Outre le fait que la réalisation de ces contrats de progrès est indispensable pour mobiliser des fonds de l'Etat, c'est avant tout des actions source de gain rapide de l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers et qui passe par :

- l'exploitation courante des réseaux (recherche de fuites, amélioration de la connaissance du patrimoine, gestion des pressions, ...);
- la mise en place d'une organisation pour avoir des services performants : facturation, relève de compteurs....

Il est indispensable que vous vous mobilisiez sur ces sujets.

Sur la mise en œuvre de ces contrats de progrès, la région veut aussi vous accompagner, pour les EPCI qui le souhaitent. Pour cela, dans l'optique de renforcer vos capacités administratives, nous pourrions déployer un programme de montée en compétence, au travers des formations et des actions de mise en réseau innovantes.

Aujourd'hui, tous nos regards sont focalisés sur l'eau potable, néanmoins, il ne faut pas oublier l'assainissement, sur lequel des actions doivent être menées pour que l'on préserve la qualité de nos milieux récepteurs. Le positionnement des 2 grandes collectivités sur l'eau potable doit vous permettre de mener ces actions.

Enfin, face à l'enjeu d'équité territoriale, de préservation du bien commun, qu'est l'eau, et en vue de garantir un accès à tous l'eau potable, la région a le souci, et comme beaucoup l'on exprimé à différentes reprises et dans différents documents (protocole 2009), d'inciter chacun à travailler et d'acter la perspective d'une gouvernance mutualisée et garante d'une gestion cohérente sur les questions de la gouvernance.

Une première piste de travail pourrait être la gestion commune du feeder de Belle-Eau-Cadeau dont les dysfonctionnements impactent une grande partie du territoire.

Je vous remercie votre attention et suis à votre écoute. »

Depuis 2013, la Guadeloupe connaît une crise de l'alimentation en eau potable. Cette situation est la conséquence d'un défaut majeur d'entretien et de renouvellement des infrastructures au cours des décennies passées.

Ceci a conduit à une dégradation presque généralisée des réseaux de distribution d'eau, et partielle en ce qui concerne l'assainissement.

Aujourd'hui, il n'y a plus assez d'eau produite qui arrive aux robinets des Guadeloupéens.



5 et 15 décembre 2016

Ary CHALUS convoque les 2 premières Conférences Territoriales de l'Action Publique (CTAP). À cette occasion il acte le principe de financement par la collectivité régionale du plan d'investissement d'urgence pour la remise en état des réseaux.



600 millions d'euros

C'est le montant estimé du plan d'investissement pour la remise en état des réseaux.

Proposition du Président de Région

Un plan pluriannuel (10 ans) Etat, Région, Département, EPCI.

La Région Guadeloupe est au rendez-vous sur le « dossier de l'eau »!

Depuis 2016, nous engageons les actions nécessaires à la sortie de la situation de crise que nous connaissons.

Pour cette année 2018 le Président de Région, Ary CHALUS, met en place une véritable politique régionale offensive dans le domaine de l'eau.

Œuvrer à l'épanouissement des Guadeloupéens tout en améliorant la résilience de notre archipel face aux phénomènes climatiques et renforcer l'attractivité de nos territoires, sont des missions placées au cœur de l'action régionale.

Face à cette situation, le Président de Région n'a eu cesse d'affirmer que le préalable à tout règlement définitif de ce problème est que les Présidents des EPCI, à qui la loi a donné la compétence « Eau et Assainissement », s'accordent.

Je me félicite que les Présidents d'EPCI aient pu trouver un accord sur un plan d'investissement d'urgence pour la remise en état des réseaux, qui converge avec celui que la collectivité régionale avait identifié à hauteur de 600 millions d'euros.

La Région soutient toutes les autorités compétentes des services d'eau et d'assainissement dans leurs projets. Ces collectivités, doivent faire face à des difficultés d'ordre financières, organisationnelles et techniques conséquentes.

La Région accompagne sa démarche en s'appuyant notamment sur le plan EAU-DOM – et les appels à projet qui lui sont rattachés. Cela doit se traduire par la signature de contrat de progrès avec chacune des autorités organisatrices afin de définir les actions propres à chaque structure permettant de restaurer dans le temps leurs capacités à répondre aux attentes des Guadeloupéens.

Pour tenir compte des capacités limitées des collectivités à porter seules les investissements structurants en matière d'eau, la Région a fait le choix de s'investir dans la mise en œuvre opérationnelle d'un premier plan d'urgence pour l'alimentation en eau potable. La Région, avec l'accord des Présidents d'EPCI, s'est ainsi engagée à réaliser, en maîtrise d'ouvrage, des travaux d'urgence sur les réseaux de Capesterre Belle-Eau et permettre ainsi de renforcer l'alimentation du réseau principal :



Il a été arrêté pour 2018, le lancement des 3 opérations suivantes en maîtrise d'ouvrage régionale :

- **Renouvellement de 7km de réseaux d'eau potable à Gourbeyre ;**
- **Sécurisation du réseau de distribution à Capesterre-Belle-Eau par la création de réservoirs, réseaux et stations de surpression ;**
- **Renouvellement de 4 km du feeder de Vernou et connexion au feeder de Belle-Eau Cadeau.**

Une enveloppe complémentaire permettra à la Région de renforcer ses interventions pour accompagner les collectivités face à des situations de crise liées à des événements exceptionnels (cyclone, fortes pluies, pollution des eaux et zone déficitaire en eau).

• **Réalisation d'études sur la ressource en eau souterraine**

La ressource en eau souterraine de la Guadeloupe présente des potentialités intéressantes et est une des voies de sécurisation de l'alimentation en eau qui provient majoritairement des cours d'eau. Pour cela, le BRGM et la Région ont identifié des études à lancer en 2018 et notamment :

- Evaluation de l'exploitabilité de la ressource en eau souterraine des bassins de Grande-Anse, Nogent, Lostau et Grande-Plaine - île de la Basse-Terre (Guadeloupe) ;
- Cartographie de l'interface eau douce – eau salée, île de Marie-Galante - Phase 2 du programme ;
- Etude du potentiel hydrogéologique de l'île de la Désirade.

• **Accompagnement spécifique du développement touristique**

En adéquation avec la stratégie du tourisme de la Région, il a été proposé que le service Eau puisse accompagner les structures d'hébergement touristique en coordination avec la direction du tourisme, afin de fiabiliser l'alimentation en eau de leur structure. Pour cela, il a été proposé de décliner deux types d'aides en fonction du type de structures : gîtes/meublés de tourisme et structures hôtelières de plus grande taille.

• *Aides aux particuliers à la mise en œuvre de Systèmes de Récupération d'Eau de Pluie (SRÉP)*

La Région fait évoluer ce dispositif datant de 2008, afin de l'adapter aux besoins actuels des Guadeloupéens, en termes de sécurisation de l'alimentation en eau de leurs foyers. Cette mesure est aussi une mesure de relance économique pour les artisans locaux.

En ma qualité de Président de la Région Guadeloupe, je veillerai particulièrement à ce que tous les territoires de la Guadeloupe bénéficient d'un service de l'eau avec la même exigence de qualité. Je me soucierai de la priorisation des travaux à conduire dans le cadre de ce plan.

J'aurai constamment le souci que chaque EPCI s'engage durablement dans les contrats de performance que la Région cofinancera avec l'Etat, pour assurer une exploitation durable de ces réseaux et plus globalement pour offrir un service de l'eau de qualité aux Guadeloupéens.

J'avais déjà prévu, durant la semaine du 22 janvier prochain, de me rendre à Paris pour rencontrer certains membres du Gouvernement et débattre des modalités de l'intervention de l'Etat en faveur de la remise en état des réseaux d'eau.

J'ai également inscrit ces questions à l'ordre du jour de la prochaine Conférence Territoriale de l'Action Publique qui se tiendra le 1er février 2018 à l'Hôtel de Région.

Ary Chalus



EN 2018 : UNE POLITIQUE RÉGIONALE OFFENSIVE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Œuvrer à l'épanouissement des Guadeloupéens tout en améliorant la résilience de notre archipel face aux phénomènes climatiques, et renforcer l'attractivité de nos territoires sont des missions placées au cœur de l'action régionale.

Dans ce contexte, en 2018, la Région sera au rendez-vous sur le « Dossier de l'eau », afin d'engager les actions nécessaires à la sortie de cette situation de crise.

Tout d'abord, cela se concrétisera par la refonte des aides aux particuliers pour la mise en œuvre de Systèmes de Récupération d'Eau de Pluie (SREP). Ce dispositif a été repensé pour mieux répondre aux besoins actuels des Guadeloupéens et pour devenir un véritable levier économique pour les artisans locaux.

Elle poursuivra son accompagnement auprès des collectivités compétentes en matière de distribution d'eau potable, engagées dans la démarche du plan EAU-DOM, ainsi que les appels à projet qui lui sont rattachés. Une enveloppe dédiée à la signature des contrats de progrès nous permettra de soutenir chacune des autorités organisatrices des services d'eau. L'objectif est de décliner des actions propres à chaque collectivité en vue de restaurer leurs capacités à rétablir un service public de l'eau répondant aux attentes des Guadeloupéens.

En parallèle, la Collectivité régionale assumera la maîtrise d'ouvrage de travaux structurants en matière d'alimentation en eau potable, dont les premières opérations identifiées sont :

- le renouvellement de 7km de réseaux d'eau potable à Gourbeyre,
- la sécurisation du réseau de distribution à Capesterre-Belle-Eau par la création de réservoirs, réseaux et stations de surpression,
- le renouvellement de 4 km du feeder de Vernou et la connexion au feeder de Belle-Eau Cadeau.

En complément, des actions spécifiquement ciblées sur le territoire de Capesterre-Belle-Eau, en accord avec les collectivités concernées, seront déployées.

Parallèlement, au regard des potentialités de la ressource en eau souterraine de la Guadeloupe, qui permettrait de sécuriser l'alimentation en eau provenant majoritairement des cours d'eau, la Région et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ont identifié des études à lancer en 2018, notamment :

- l'évaluation de l'exploitabilité de la ressource en eau souterraine de bassins en Basse-Terre,
- la cartographie de l'interface eau douce/eau salée, à Marie-Galante,
- l'étude du potentiel hydrogéologique de la Désirade.

Outre les dispositifs destinés aux particuliers et aux collectivités, nous avons aussi décliné un accompagnement en faveur du développement touristique, afin de fiabiliser l'alimentation en eau des structures d'hébergement. Pour cela, des aides seront proposées aux gîtes/meublés de tourisme et aux structures hôtelières de plus grande taille.

Enfin, la Région Guadeloupe maintiendra son rôle de soutien pendant les périodes de crise (sécheresse, cyclone, pollution...), comme elle l'a fait en 2017.